



Collège **Le Sacré-Coeur**

Réussir ensemble !

Frais de scolarité : Année 2023-2024

Etat	Externe	1/2 Pensionnaire			
Frais de scolarité (à l'année) *	425 euros *	425 euros *	425 euros *	425 euros *	425 euros *
Soit par mois	42,5 euros	42,5 euros	42,5 euros	42,5 euros	42,5 euros
Contribution volontaire facultative	Montant à votre convenance (15, 30, 45, 60 ... euros) Merci !				
Nombre de repas par semaine		1	2	3	4
(Sur une base de 33 semaines soient 132 repas) **		33	66	99	132
Total cantine (annuel)		184,80 euros	369,60 euros	554,44 euros	739,20 euros
Fournitures achat groupé (prix moyen pour 2023-2024) (Hors petit matériel : crayons, trousse, agenda...) ***		45 euros			
Total à l'année	470 euros	654,8 euros	839,60 euros	1024,44 euros	1209,20 euros

* Pour les fratries, une réduction de 15 euros par enfant est offerte à partir du 2^e.

** Repas à l'unité : 5,6 euros (**annulation désormais possible jusqu'à 9h00 le matin même**).

*** Les fournitures sont achetées et gérées par le collège en « achat groupé ». Les Manuels scolaires et les casiers sont gratuitement mis à disposition.

Cantine : Depuis septembre 2020, les repas sont pris à la MCL, salle communale mise à disposition par la Mairie d'Ombree d'Anjou. SCOLAREST est le prestataire retenu par l'OGEC dans le cadre de l'appel d'offre réalisé au cours du 2^{ème} semestre 2021. Des repas préparés en une liaison chaude (Nyoiseau) sont proposés aux enfants tout en s'appuyant sur des producteurs locaux. Une démarche pédagogique d'autonomie et de responsabilisation individuelle (et collective) est mise en place. Des animations sont instaurées telles que :

- lutte contre le gaspillage et maintien du tri sélectif (poursuite des démarches déjà engagées)
- repas à thème ou en lien avec des activités pédagogiques (Ex : Semaine des langues : un menu par pays chaque jour)
- découverte de recettes originales ou à base d'ingrédients produits localement (Semaine de l'Agriculture)
- le Resto'Potes (possibilité de réserver une table pour manger entre amis avec un menu spécial)

Frais de scolarité : ils sont calculés au plus juste et sont utilisés pour entretenir le cadre de travail des élèves et le fonctionnement des locaux. Ils comprennent également une assurance scolaire individuelle de base (Franchise individuelle de 75 euros). Ils ont été fixés par l'OGEC, pour cette prochaine année, 2023-2024, à 42,5 euros par mois, soient 425 euros annuels (voir tableau ci-dessus).

Pour le règlement des frais de scolarité, le Collège le Sacré-Cœur propose plusieurs modalités :

- Le prélèvement automatique (gratuit et mensuel, de septembre à juillet, avec facturation mensuelle des repas consommés)
- Les virements bancaires (guichet, internet)
- Les versements en chèques ou espèces, selon modalités à définir avec la famille : mensuel, trimestriel ou annuel

Aides financières : les familles peuvent bénéficier, sur demande et selon leurs conditions de ressources, de différentes aides :

- Bourses nationales (sur demande individuelle)
- Fonds sociaux collégiens (sur demande individuelle)

Tout au long de l'année, des opérations sont menées par l'équipe éducative et les parents d'élèves (APEL) pour financer les projets (voyages, sorties pédagogiques) qui peuvent être proposés aux élèves.